



GREEN
CLIMATE
FUND

Simplified
Approval
Process

DIRECTIVES TECHNIQUES RELATIVES AU PROCESSUS D'APPROBATION SIMPLIFIÉ (SAP)

REDD+



CONTEXTE ET APPROCHE

La publication fournit des conseils techniques pour la préparation de propositions SAP. Ce guide a été élaboré pour aider les entités accréditées (AE) par le GCF (Global Climate Fund – Fonds vert pour le climat) et les autorités nationales désignées (AND) à préparer des notes conceptuelles et des propositions de financement dans le cadre du processus d'approbation simplifié pour l'initiative REDD+ (Réduction des émissions dues à la déforestation et à la dégradation forestière) (SAP REDD+).¹

Les entités accréditées doivent développer des propositions de SAP en consultation étroite avec les AND concernées et l'entité/le point focal de la REDD+.

Le GCF soutient les efforts des pays tout au long des trois phases d'activités REDD+,² en commençant par l'élaboration de stratégies et plans d'action nationaux, de politiques et de mesures (PAM), y compris le renforcement des capacités. Cette première phase est suivie de la mise en œuvre de ces politiques, mesures, stratégies ou plans d'action nationaux – qui peuvent s'accompagner d'autres activités de renforcement des capacités, de transfert technologique et de démonstration basées sur les résultats – avant d'évoluer vers des actions basées sur les résultats qui, le cas échéant, seront intégralement mesurées, notifiées et vérifiées. Toutes ces interventions peuvent être soutenues par le biais des diverses modalités de financement du GCF et par le programme pilote de paiements liés aux résultats (RBP) dans le cadre de la REDD+.

Le SAP peut être un outil pratique facilitant la progression des processus nationaux vers la réalisation de la mise en œuvre de la REDD+ et l'accès aux RBP associés.³ En d'autres termes, il s'agit d'aider les pays à se conformer aux exigences de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC),⁴ notamment le Cadre de Varsovie⁵ pour l'initiative REDD+, et à mettre en œuvre des actions concrètes sur le terrain afin de leur permettre de bénéficier des paiements s'ils obtiennent des résultats en la matière. Par le biais de la modalité de financement SAP REDD+, le GCF s'attend à ce que les pays progressent vers la conformité aux exigences de la CCNUCC et vers la mise en œuvre d'activités de démonstration et puissent accéder aux RBP de REDD+ du GCF ou d'autres sources de financement.

1. Voir : www.greenclimate.fund/how-we-work/sap/news.

2. Pour plus de détails concernant le soutien du GCF aux premières phases de la REDD+, voir : www.greenclimate.fund/documents/20182/751020/GCF_B.17.16_-_Green_Climate_Fund_support_for_the_early_phases_of_REDD_plus.pdf/574e7c22-df75-42f9-811d-98432a2f3bco.

3. Disponible sur www.greenclimate.fund/how-we-work/redd.

4. Disponible sur <https://redd.unfccc.int/fact-sheets/redd-mrv-and-results-based-payments.html>.

5. Disponible sur <https://redd.unfccc.int/fact-sheets/warsaw-framework-for-redd.html>.

Le SAP offre aux pays la possibilité d'intensifier leurs efforts de REDD+ moyennant des risques environnementaux et sociaux minimaux, voire nuls. Les pays sont encouragés à adopter une approche paysagère plus globale comprenant diverses utilisations des terres afin de répondre à leurs besoins de développement tout en atteignant les objectifs relatifs au changement climatique.

Dans le contexte de la REDD+, le financement du GCF vise à lutter contre les causes de la déforestation et de la dégradation forestière pour obtenir des résultats, en élargissant la portée des interventions au-delà du secteur forestier. Au lieu d'une intervention distincte et clairement délimitée, le financement de la REDD+ requiert un changement de paradigme sur le rôle des forêts dans le développement. Les interventions REDD+ doivent encourager une évolution vers une réduction des émissions et des modes de gestion durables, avec pour corollaires un ralentissement, un arrêt ou même une inversion de la perte de la couverture forestière et des stocks de carbone forestier. Cela nécessite une coordination entre les différents secteurs, ainsi qu'entre les systèmes nationaux et infranationaux. Cette redéfinition de la relation entre la croissance économique et la santé sociale et environnementale est liée à l'objectif du GCF, qui est d'introduire un changement de paradigme. Dans ce contexte, la REDD+ peut potentiellement induire un changement transformationnel pour surmonter l'obstacle que constituent les pratiques usuelles.

CONCEPTION DU SAP REDD+

Le SAP REDD+ offre aux pays les possibilités suivantes :

- a. **Compléter et/ou mettre à jour la conformité aux exigences de la CCNUCC pour les RBP REDD+ :** le SAP REDD+ cible les pays qui ont entamé les premières phases de la REDD+ (préparation et mise en œuvre) et recherchent un soutien pour finaliser les critères d'admissibilité aux RBP de la CCNUCC. Il cible également les pays qui remplissent d'ores et déjà ces critères, mais requièrent un soutien pour les mettre à jour ou les développer. Ce soutien doit se baser sur les aides passées et présentes reçues de la part de divers bailleurs de fonds et initiatives, et les compléter. Le SAP parachève ainsi les efforts entrepris auparavant et actuellement, ce qui permettra de combler les lacunes et de contribuer au changement de paradigme dans le contexte de la REDD+.
- b. **Mettre en œuvre des activités de démonstration de la REDD+ :** chaque pays pourrait ainsi organiser des activités de terrain susceptibles de générer des résultats évolutifs en matière de REDD+, tout en se conformant aux exigences de la CCNUCC jusqu'à ce qu'il puisse bénéficier des RBP du GCF et d'autres sources de financement, en veillant à la complémentarité et à la cohérence de ces activités. Le SAP offre un appui à la mise en œuvre d'activités de démonstration destinées à lutter contre les causes de la déforestation et de la dégradation forestière et susceptibles d'être reproduites à plus grande échelle. Ces activités de démonstration doivent être innovantes et promouvoir les stratégies/plans d'action REDD+ nationaux, ainsi que les priorités de développement correspondant aux contributions déterminées au niveau national et aux plans d'adaptation nationaux incluant des interventions dans le secteur forestier.

Le GCF s'attend à ce que, grâce au projet SAP assorti des deux types d'interventions décrites ci-dessus, les pays soient mieux placés pour solliciter des RBP REDD+ au niveau national ou infranational.

STRUCTURE D'UN PROJET SAP REDD+

En vue d'accélérer une proposition de SAP REDD+, le projet doit s'articuler autour de deux composantes fixes :

1. **Composante 1 :** Conformité aux exigences de la CCNUCC pour bénéficier des RBP REDD+
2. **Composante 2 :** Activités de démonstration REDD+ innovantes

Au titre de la **Composante 1 (Conformité aux exigences de la CCNUCC pour bénéficier des RBP REDD+)**, les pays peuvent solliciter un soutien pour satisfaire aux exigences de la CCNUCC et présenter les résultats en matière de REDD+ dans une annexe technique accompagnant leur

rapport biennal actualisé (RBA). Les éléments suivants sont requis pour la conformité aux exigences de la CCNUCC en vue de bénéficier des paiements liés aux résultats en matière de REDD+ :

- a. une stratégie ou un plan d'action national REDD+,
- b. une évaluation du niveau d'émissions de référence pour les forêts et/ou du niveau de référence pour les forêts,
- c. un système national de surveillance des forêts,
- d. un système d'information sur la mise en œuvre et le respect des garanties et
- e. les actions liées aux résultats doivent être intégralement mesurées, notifiées et vérifiées (MNV).

Les pays doivent identifier leurs besoins spécifiques à partir d'une analyse rigoureuse du déficit de capacités, par comparaison avec les actions suggérées figurant dans le modèle de feuille de route élaboré par le GCF pour aider les pays souhaitant solliciter auprès du GCF des paiements liés aux résultats des actions REDD+.⁶ Des exemples de mesures spécifiques de renforcement des capacités pour les pays terminant la phase 1 de la REDD+ sont présentés dans l'Encadré 1.

Encadré 1 : Liste non exhaustive d'exemples d'activités possibles qui pourraient être envisagées pour la Composante 1.

- Développer ou mettre à jour le niveau d'émissions de référence pour les forêts/niveau de référence pour les forêts (FREL/FRL) et l'annexe technique au rapport biennal actualisé
- Établir ou améliorer la fiabilité du système national de surveillance des forêts (SNSF)
- Accroître l'exactitude et la précision des estimations liées à la réduction des émissions, effectuer le suivi des données d'activité pour l'utilisation des terres et son évolution, et inclure la teneur en carbone du sol dans le système national de reddition de comptes
- Améliorer l'interface du système d'information sur les garanties en tenant compte du large éventail d'utilisateurs
- Déterminer dans quelle mesure les projets respectent les garanties de Cancún et les normes du GCF et des entités accréditées
- Doter le SNSF de capacités de collecte de données locales
- Créer un registre national des interventions REDD+ tout en renforçant la jonction entre la REDD+ et d'autres engagements climatiques
- Améliorer les capacités techniques et institutionnelles pour :
 - le suivi et l'évaluation de la dégradation des forêts et les émissions associées,
 - la quantification des émissions et des absorptions associées à chaque cause identifiée de la déforestation et de la dégradation des forêts,
 - l'institutionnalisation des protocoles du SNSF et
 - la mise à jour régulière du système d'information sur les garanties (SIS) conformément aux exigences de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques

La mise en œuvre des activités devrait aboutir à des résultats concrets, parmi lesquels l'approbation de la stratégie REDD+, la mise en place d'un système d'information sur les garanties et un système de suivi, de notification et de vérification opérationnel. Les pays doivent également envisager des mécanismes permettant de garantir la viabilité financière et opérationnelle des éléments inclus dans cette Composante après l'élaboration de la proposition de SAP REDD+.

Au titre de la **Composante 2 (activités de démonstration REDD+ innovantes)**, le SAP REDD+ offre aux pays la possibilité de mettre en œuvre des activités de démonstration couvrant les cinq champs d'activités REDD+ :

- | | | | | |
|--|--------------------------------------|---|-------------------------------|---|
| f. Réduction des émissions dues à la déforestation | g. Réduction des émissions dues à la | h. Conservation des stocks de carbone forestier | i. Gestion durable des forêts | j. Amélioration des stocks de carbone forestier |
|--|--------------------------------------|---|-------------------------------|---|

Le pays dispose de toute la latitude nécessaire pour définir le type d'activités à mettre en œuvre et les modalités de cette mise en œuvre, en fonction de sa situation spécifique. L'objectif global de cette Composante est de favoriser les activités innovantes contribuant à la REDD+ et susceptibles d'être intensifiées et reproduites. Ces activités de démonstration peuvent couvrir différents types d'innovation, notamment l'innovation financière. Les activités de démonstration REDD+ sur le terrain peuvent inclure les éléments suivants :

- a. des approches originales visant à attirer et à mobiliser l'investissement privé, en particulier les instruments de financement mixte du développement et l'investissement à impact social ;

6. Disponible sur <www.greenclimate.fund/documents/redd-roadmap>.

- b. une architecture financière garantissant la viabilité des activités REDD+ des secteurs privé et public ;
- c. les modalités de mise en œuvre, y compris les pratiques de regroupement sous l'égide d'incubateurs et d'accélérateurs de petites (start-up p. ex.), moyennes et grandes entreprises ;
- d. les pratiques visant à démontrer et à accroître la valeur des forêts, notamment des techniques et méthodes pour intégrer l'éventail complet des services écosystémiques et ses contreparties ;
- e. des modalités de pilotage des mécanismes de partage des bénéfices pour la REDD+ ;
- f. l'inclusion de solutions technologiques incorporant les connaissances locales en matière de REDD+ ;
- g. des mécanismes visant à dissocier les filières des produits de base de la déforestation et de la dégradation forestière ;
- h. autres éléments identifiés par le pays.

Encadré 2 : Exemples d'éléments qui pourraient figurer parmi les activités de démonstration REDD+

Le pays X décide de mettre en œuvre une activité de démonstration REDD+ au niveau infranational dans le cadre d'une approche juridictionnelle. Il cherche à bénéficier des paiements liés aux résultats des actions REDD+ tout en garantissant l'intensification d'activités de démonstration qui pourraient inclure les éléments suivants (*informations fournies à titre d'exemple uniquement*) :

- Une gestion forestière durable centrée sur des produits forestiers non ligneux (PFNL) dans laquelle les petits et moyens producteurs locaux dont les flux financiers coïncident avec les flux de production et le modèle d'exploitation peuvent avoir accès à des mesures de crédit pour les PFNL orientés marché. Une entreprise privée liée à la chaîne d'approvisionnement en PFNL pourrait garantir la participation du marché tandis que les établissements bancaires privés locaux pourraient également être impliqués dans le système d'octroi de crédits.
- Une restauration des forêts, notamment des systèmes agroforestiers intégrés à des filières « zéro déboisement ». Selon la structure financière de l'intervention, des rendements sont attendus pour les produits agroforestiers de base liés aux marchés et il est possible d'estimer l'impact d'atténuation par le biais de l'amélioration des stocks de carbone. En raison de la nature de l'intervention, des effets sur l'accroissement de la résilience des populations locales et des écosystèmes forestiers aux changements climatiques sont également attendus.
- La création d'une plate-forme visant à attirer les financements privés pour la conservation des forêts naturelles à forte teneur en carbone et de la biodiversité. La plate-forme pourrait être conçue de manière à permettre l'identification de zones spécifiques protégées par les contributeurs privés qui recevraient en échange un certificat de conservation.

Dans le cadre du SAP, les pays et les AE devraient faire en sorte que les **activités de démonstration ne comportent que peu ou pas de risques environnementaux** et appartiennent à la catégorie C ou à l'intermédiation 3 de la politique environnementale et sociale du GCF et du guide SAP sur les garanties environnementales et sociales du GCF. Le niveau et la détermination des risques environnementaux et sociaux, ainsi que les impacts potentiels peuvent varier d'un projet à l'autre, et les AE seront guidées par le Secrétariat du GCF au cours du processus de vérification de second niveau. Un processus important pour déterminer le niveau des risques environnementaux et sociaux est le processus de sélection qui accompagnera les propositions. En outre, même avec un faible niveau de risque, les projets devront développer et mettre en œuvre des initiatives de participation des parties prenantes et établir un mécanisme de règlement des plaintes conforme à la politique environnementale et sociale du GCF.

REMERCIEMENTS

Cette publication fait partie de la série de directives techniques sur le SAP, supervisée par M. Demetrio Innocenti, responsable du processus d'approbation simplifié (GCF), et coordonnée par Mme Katherine Bryson (GCF), avec la contribution de Mme Rocio Vizuet Fernandez (GCF) et de Mme Grace Lee (GCF).

La directive sur les REDD+ a été élaborée par Mme Veronica Galmez (GCF), M. Marc Dumas-Johansen (GCF) et M. Juan Chang (GCF).

Remerciements particuliers à Mme Victoria Cook (GCF), M. Jose Frazier Gomez (GCF), Mme Faith Choga (GCF), M. Juan Luis Salazar (GCF) et pour leurs contributions à cette publication.

CONTACT

Pour toutes questions, merci de contacter :
GCF SAP team
sap@gcfund.org

Tous droits réservés.
© Green Climate Fund